



**SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 29/03/2019  
Reçu en préfecture le 29/03/2019  
Affiché le - 3 AVR. 2019  
ID : 039-283900017-20190319-C2019\_9-DE

Membres en exercice : 22  
Présents : 18  
Procurations : 3  
Nombre de votants : 21  
Votes pour : 21  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
08/02/2019

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 19 mars 2019**

**Délibération n° C 2019-9**

**Programme pluriannuel de construction / réhabilitation de CIS : validation de la  
construction du CIS du PLATEAU DE NOZEROY et du CIS LE LIZON (SAINT-LUPICIN)**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf mars, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Sandrine MARION, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT, Françoise VESPA; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Michel ECARNOT, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Jean-Gabriel NAST, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléant : Monsieur Jean FRANCHI.

Excusés : Mesdames Monique FANTINI, Hélène PELISSARD, Chantal TORCK; Messieurs Jean-Pierre BROCARD, Jean-Michel DAUBIGNEY, Gérard FERNOUX-COUTENET, Bruno NEGRELLO.

Procurations : Madame Monique FANTINI à Monsieur Jean-Daniel MAIRE, Madame Chantal TORCK à Monsieur Bernard AMIENS, Monsieur Bruno NEGRELLO à Monsieur Michel ECARNOT.

Secrétaire de séance : Madame Céline TROSSAT.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

**Membres élus à voix consultative**

Messieurs l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON, le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant Emmanuel VUILLERMOZ, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY était excusé.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel), Madame Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-25 du 18 décembre 2018, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-32 du 14 décembre 2015 relative à la mise à jour du programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de centres d'incendie et de secours (CIS) ;

Vu la Commission des Equipements du 5 mars 2019 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Il reste à ce jour cinq opérations, inscrites dans le programme pluriannuel, en attente de réalisation (cf. PJ n° 1) : la reconstruction des CIS LORETTE, SAINT-AUBIN et LE LIZON, la construction du CIS PLATEAU DE NOZERROY, l'extension du CIS ARINTHOD.

Les maires des communes de 1<sup>er</sup> appel des CIS du PLATEAU DE NOZERROY et du LIZON ont manifesté leur volonté de s'engager dans la réalisation d'un projet immobilier.

Ainsi, les conseils municipaux des communes de 1<sup>er</sup> appel du CIS du PLATEAU DE NOZERROY ont délibéré sur un engagement de principe au cofinancement d'un nouveau CIS, et le terrain retenu pour l'opération a été viabilisé par la commune de NOZERROY.

Par un courrier conjoint, les élus concernés par la reconstruction du CIS du LIZON ont indiqué disposer d'un terrain adapté sur la commune de LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE.

Néanmoins, l'engagement financier des communes reste à confirmer par la mise en œuvre d'une convention de financement.

Il nous est alors proposé de valider la réalisation des constructions du CIS LE LIZON et du CIS du PLATEAU DE NOZERROY et d'ouvrir les autorisations de programme (AP) correspondantes avec toutefois l'exigence d'un début d'exécution de l'opération à la réception de l'ensemble des conventions de financement (cf. projets joints) signées par les maires des communes concernées.

Le coût HT toutes dépenses confondues de chacun des projets (CIS 4 travées) est évalué à 593 000 € HT, conduisant à un montant d'autorisation de programme de 709 000 € (les frais d'assurances étant imputés en section de fonctionnement) avec des crédits de paiement ouverts à hauteur de 37 000 € en 2019 et un échéancier de réalisation couvrant la période 2019 à 2021. Ces informations sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Intitulé et n° AP	Date délibération CASDIS	pour mémoire AP votée	révisions de l'AP	Total cumulé	échéancier		Crédits de paiement antérieurs	article	crédits de paiement 2019		CP restants à inscrire	CP prévisionnels 2020
					initial	révisé			montant BP	TOTAL		
CIS PLATEAU NOZERROY		709 000 €		709 000 €	2019-2021		- €	2031	7 000,00 €	37 000,00 €	672 000,00 €	5 000,00 €
								21578				6 000,00 €
								231312	30 000,00 €			400 000,00 €
CIS LE LIZON		709 000 €		709 000 €	2019-2021		- €	2031	7 000,00 €	37 000,00 €	672 000,00 €	5 000,00 €
								21578				6 000,00 €
								231312	30 000,00 €			400 000,00 €

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de valider :**

**- la réalisation des constructions des CIS LE LIZON et du PLATEAU DE NOZERROY sachant que le début d'exécution des opérations est conditionné à la signature d'une convention de financement par chacun des maires, ou son représentant, des communes défendues en 1<sup>er</sup> appel,**

**- d'ouvrir les autorisations de programme telles que proposées dans le présent rapport et de valider les crédits de paiements 2019.**

**- d'approuver les conventions de financement relatives à la construction des CIS du PLATEAU DE NOZERROY et du LIZON et de m'autoriser à signer le document avec chacune des communes concernées,**

**- de m'autoriser à adapter, pour les communes qui en font la demande, la rédaction de l'article 4 de chacune des conventions relatif aux modalités de versement des participations communales.**

---

**DECISION N° C 2019-9 DU 19 MARS 2019**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :**

**- la réalisation des constructions des CIS LE LIZON et du PLATEAU DE NOZEROY, sachant que le début d'exécution des opérations est conditionné à la signature d'une convention de financement par chacun des maires, ou son représentant, des communes défendues en 1<sup>er</sup> appel,**

**- d'ouvrir les autorisations de programme telles que proposées dans le présent rapport et de valider les crédits de paiements 2019.**

**- d'approuver les conventions de financement relatives à la construction des CIS du PLATEAU DE NOZEROY et du LIZON et de m'autoriser à signer le document avec chacune des communes concernées,**

**- d'autoriser à adapter, pour les communes qui en font la demande, la rédaction de l'article 4 de chacune des conventions relatif aux modalités de versement des participations communales.**

**Les annexes sont jointes à la présente délibération.**

Certifié exécutoire pour avis en Préfecture le 29 MARS 2019  
Affiché le - 3 AVR. 2019  
Publié au RAA du 1<sup>er</sup> trimestre 2019

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**